

le mardi 3 décembre 2002

13 heures

Prière.

L'hon. M. Mesheau, ministre des Finances, remet un message de S.H. l'administrateur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 3 décembre 2002

S.H. l'administrateur transmet le volume III du budget supplémentaire pour 2001-2002, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année se terminant le 31 mars 2002, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le juge en chef,
(signature)
L'hon. Joseph Z. Daigle

Le président présente Neil Ferguson, greffier adjoint de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, qui est en détachement à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pendant deux semaines.

M^{me} Fowlie (Kennebecasis) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de 410 personnes de sa région, qui exhortent le gouvernement à construire un nouveau pont près de l'historique pont couvert de French Village et demandent que le vieux pont soit conservé comme attraction touristique. (Pétition 3.)

L'hon. M. Mesheau donne avis de motion 54 portant que, le mardi 10 décembre 2002, appuyé par l'hon. M. Lord, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M. Allaby donne avis de motion 55 portant que, le mardi 10 décembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie de la demande de propositions, le processus de sélection des soumissions, le nombre de compagnies qui ont présenté une soumission pour le contrat et le

montant total du contrat ainsi que la chronologie à propos de l'installation du logiciel Access2Gov solution sur plus de 200 postes de caisses dans plus de 30 centres de services et bureaux d'enregistrement et de cartographie de Services Nouveau-Brunswick, partout dans la province.

M. Allaby donne avis de motion 56 portant que, le mardi 10 décembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nombre de licenciements à Algonquin Properties Limited depuis le 1^{er} janvier 1998, y compris les titres des postes.

M. Allaby donne avis de motion 57 portant que, le mardi 10 décembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie du contrat en vigueur entre Algonquin Properties Limited et la province du Nouveau-Brunswick.

M. Allaby donne avis de motion 58 portant que, le mardi 10 décembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les rapports, les lettres, la correspondance, le courrier électronique, les notes de service à propos des demandes approuvées d'exploitation d'un centre de remboursement, le nombre de centres qui ont fermé leurs portes et le nombre de centres de remboursement qui ont déménagé ou qui ont changé de propriétaire depuis juin 1999.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 3, 5, 6 et 7.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur le développement du tourisme* ;
- 9, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

12, *Loi modifiant la Loi sur la voirie.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Le débat reprend sur la motion 1, proposée par M. S. Graham, appuyé par M. Allaby, dont le texte suit :

attendu que l'endettement des diplômés des écoles de médecine est extrêmement élevé;

attendu que d'autres provinces et les États-Unis offrent d'importants incitatifs de désendettement aux nouveaux médecins;

attendu que des collectivités connaissent de graves pénuries de médecins;

attendu qu'il y a une pénurie reconnue de dispensateurs de soins de santé, y compris d'infirmiers et infirmières, de personnel infirmier praticien et d'autres;

attendu que la meilleure chance qu'a le Nouveau-Brunswick de pallier la pénurie est de former des gens du Nouveau-Brunswick dans de telles professions;

attendu que le coût des programmes de formation peut être prohibitif pour les jeunes qui désirent faire carrière dans la prestation de soins de santé;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir un programme de bourses en soins de santé du Nouveau-Brunswick pour les étudiants et étudiantes qui commencent leurs deux dernières années d'études dans une des professions en soins de santé désignées comme sous-dotées et qui acceptent de travailler dans la province après l'obtention de leur diplôme

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer un plan d'aide au désendettement pour les nouveaux médecins qui commencent à exercer dans une collectivité désignée.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Bernard, vice-président de la Chambre, reprend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

3, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 28 (28 novembre 2002) ;
documents demandés dans l'avis de motion 31 (29 novembre 2002).